

# SOLIDAIRES

## FINANCES PUBLIQUES

SYNDICAT NATIONAL

**Compte rendu CTL du 04 / 10 / 2012 des représentants de Solidaires Finances  
Publiques**

**Représentants de l'Administration :**

M. GINET  
M. PAILLET  
Mme NICOLAU-GUILLAUMET

**Représentants des personnels :**

Laurent BRUEL Solidaires Finances Publiques.  
Annabelle LARROUSSINIE Solidaires Finances Publiques.  
Patrice BRUN - CGT.  
Daniel HINDERSCHID - CGT.  
Claudette BESSON-BRILLANT CGT(suppléante).  
Marie - Hélène DENAUX - CGT (suppléante).  
Jean Pierre MOISSINAC - FO.  
Philippe ANDRIEU - FO.  
Sabine BOURGADE - FO (suppléante).

M. BRUEL Solidaires Finances Publiques lit une déclaration liminaire reproduite à la fin du document.

M. GINET répond à la déclaration liminaire « je suis gêné par les suppressions d'emplois et je comprends l'inquiétude des agents ».

Martine Delphine BONNET et le syndicat F.O. (M. MOISSINAC) assurent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint.

L'ordre du jour est le suivant :

1 / Approbation du Procès Verbal de la réunion du 29 juin 2012

approuvé à l'unanimité.

2 / localisation au TAGERFIP des emplois transférés à la DISI.

Ce transfert prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012, les 3 collègues de la CMI sont concernés, Dominique BRILLANT, Alain RAVENEAU et David MARTINEAU. Cela entraîne 3 suppressions de postes à la DDFIP du Cantal, 1B PCE, 1B filière GP Direction et 1C SIP de Saint Flour.

M. GINET précise que le collègue de Saint Flour restera sur le site malgré la suppression de son poste.

### 3/ Bilan de la formation professionnelle 2011 - 2012 :

L'activité de la formation professionnelle s'exerce dans 3 domaines :

formation continue, préparations aux concours, formation initiale.

M. BRUEL demande que davantage de formations techniques soient réalisées sur place, les déplacements à l'extérieur du département sont compliqués et le taux forfaitaire de remboursement des frais n'est pas du tout satisfaisant (60 € la nuitée dans une grande ville par exemple).

M. GINET réaffirme son attachement à la promotion interne et souligne un taux de réussite important aux concours dans le département.

Mme NICOLAU-GUILLAUMET précise que les agents sont en capacité d'informer leurs chefs de service si la mise en place d'une formation devient nécessaire.

M. BRUEL fait observer que, d'une manière générale, les chefs de service sont devenus des managers et cela au détriment de leur technicité.

Des e-formations concernant les nouvelles applications informatiques ont été mises en place par l'administration via la plateforme SYFADIS. Cette méthode peu satisfaisante n'a pas rencontré un franc succès parmi les collègues.

M. GINET ajoute qu'effectivement ces formations manquent d'efficacité.

Mme NICOLAU-GUILLAUMET indique qu'il serait possible de dédier un poste informatique pour ces auto-formations.

Le Droit Individuel à la Formation (DIF), pas assez connu dans les services, a été utilisé par trois collègues lors de la préparation à l'examen professionnel de B en A.

Une information devrait être effectuée par la Direction sur le DIF à l'attention des agents.

### 4/ Modification des horaires de travail et de réception à la trésorerie de Saint Martin Valmeroux et des horaires de réception à la trésorerie de Saignes.

Le personnel de ces deux services a souhaité modifier les horaires de travail et de réception du public. Il convient de préciser que cela doit rester compatible avec l'obligation d'ouverture au public 4 jours par semaine et 4 heures par jour.

Ces modifications doivent obligatoirement être inscrites à l'ordre du jour puis approuvées par les membres du Comité Technique Local.

M. MOISSINAC demande s'il est vraiment nécessaire de maintenir les permanences à PLEAUX et à PIERREFORT. L'agent chargé de la permanence, doit quitter son lieu de travail habituel et se rendre sur place, ce qui pose un problème de sécurité.

M. GINET répond que maintenir une structure avec peu de moyens n'est pas acceptable mais qu'il est très difficile de fermer en raison d'une « réticence » des élus locaux.

Vote pour la modification des horaires à l'unanimité par tous les Syndicats représentés.

Nous rappelons que les représentants de l'administration ne votent plus.

### 5/ Questions diverses :

M. MOISSINAC rappelle la situation difficile par manque de personnel des trésoreries de Riom et de Condat.

M. GINET précise que cette situation n'est pas liée aux suppressions d'emplois mais au fait qu'aucun agent ne souhaite travailler dans ces postes. Il n'exclut pas le recours à l'équipe de dépannage et à la fermeture ponctuelle si nécessaire de ces trésoreries.

Point important :

M. GINET informe les OS qu'il sera procédé dans un proche avenir au contrôle des obligations déclaratives et contributives des agents de la DDFIP du CANTAL puis par la suite un CSP par cinquième de dossiers sera diligenté selon des modalités restant à définir.  
(exemple un responsable d'une structure ne pourra pas entreprendre le CSP d'un agent placé sous sa responsabilité).

M. BRUEL souhaite que les contrôles s'effectuent dans les mêmes conditions que ceux des contribuables « ni mieux traités, ni moins bien traités ». en toute équité CQFD.

M. GINET répond par l'affirmative.

Ensuite, M. PAILLET informe les OS sur les différents travaux à MAURIAC (installation de la trésorerie) à AURILLAC (installation du pôle fiscal à la Direction) à SAINT FLOUR (changement d'une partie des fenêtres 1<sup>er</sup> étage) voir notre compte rendu du dernier CHS.

M. PAILLET indique aussi une diminution du budget de fonctionnement de 15% (- 180 000 € par rapport à 2011 puis gel complémentaire de 30 à 40 000 € pour l'année 2012).

A noter, une légère mais alors légère augmentation des crédits d'auxiliaires par rapport à l'année 2011, 6,5 équivalent temps plein en 2012 contre 6,2 en 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

# SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

SYNDICAT NATIONAL

<p><b>Déclaration liminaire des représentants Solidaires Finances Publiques</b></p>
---

Monsieur Le Président,

## **2023 suppressions d'emplois équivalents temps plein à la DG FI P.**

Le programme pour l'année 2013 annoncé au Comité Technique de Réseau du 25 septembre 2012 est maintenant connu. Les gouvernements passent, les suppressions d'emplois se poursuivent inexorablement. Il n'est pas inutile de rappeler que supprimer des emplois a des conséquences néfastes sur les missions et les agents.

Ce Comité Technique Local, à l'ordre du jour anodin, ne laisse évidemment rien présager de la déclinaison, dans notre département, de cette nouvelle réduction drastique des effectifs.

Les agents de la DDFIP du Cantal, notamment la catégorie C, la plus durement touchée, attendent avec inquiétude les choix qui seront opérés par la Direction dans la répartition des suppressions de postes par catégories de personnel.

Le nouveau Directeur Général a précisé lors de la tenue du CTR que la répartition des suppressions d'emplois serait effectuée en tenant compte de l'évolution des charges et serait plus équitable entre les catégories.

Le discours change mais dans les faits qu'en sera t - il ? Les agents jugeront.

Le constat est pour l'instant préoccupant, baisse du volume des promotions internes (exemple récent de promotion au grade de contrôleur principal), accès au grade d'agent principal de 2eme et 1ere classe repoussé à l'année 2013, baisse des budgets de fonctionnement, gel du point d'indice.

Les agents des Finances Publiques continueront de subir une hausse de leur charge de travail due à la fois aux évolutions législatives, aux effets de la crise, aux réductions d'emplois et à la hausse des objectifs.